

Education - Subventions aux classes transplantées ou de découverte

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 450 € pour le séjour aux Grangettes des 10 élèves de la classe d'intégration scolaire de l'école élémentaire La Butte, du 31 mai au 4 juin 2010.

Cette subvention sera versée à la coopérative scolaire après communication du nombre des élèves présents.

En cas d'accord, la somme de 450 € sera prélevée au chapitre 65.255/6574 CS 21100.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'octroi de cette subvention.

«M. Edouard SASSARD : Je me permets un grand écart car je n'ai pas pu assister à la commission 4 donc je souhaite Madame FELLMANN vous poser une question. On a pu lire que l'école Ronchaux était éventuellement en situation de fermer dans les années à venir, que la troisième classe serait supprimée, on s'arrêterait à deux, que l'Inspection Académique souhaiterait fermer cette école. Je voulais simplement savoir comment se positionne la Mairie sachant que, et je sais que vous les avez rencontrés mais de nombreux habitants étaient un petit peu inquiets, les commerçants aussi, ils commencent à se poser des questions en terme de déplacement, comment ça va se passer, c'est de la maternelle, des tout petits enfants de Ronchaux éventuellement à Bersot. Je voulais en fait simplement savoir si vous aviez pris une position.

Mme Françoise FELLMANN : Effectivement il y a une fermeture de classe à Ronchaux à la rentrée, je l'avais dit à la commission mais c'est vrai que depuis il y a eu du nouveau. L'idée avec Mme l'Inspectrice était de travailler avec des équipes pédagogiques pour savoir s'il était opportun de regrouper ces deux écoles puisque nous avons maintenant deux écoles à deux classes. Donc il y avait un premier travail fait par l'Inspectrice avec les équipes, ensuite nous devons nous, nous rencontrer, alors j'insiste bien, en groupe de travail. Cela a été un petit peu mouvementé parce que les enseignants avaient informé les parents d'élèves alors que ma façon de travailler ce n'était pas celle-là je vous l'avais déjà expliqué, c'était de dire : on travaille d'abord avec les professionnels et si eux considèrent que c'est quelque chose qu'on doit faire pédagogiquement, on avancera avec les parents ; par contre si dès le départ les équipes ne sont pas favorables nous n'irons pas plus loin.

Vous avez pu voir dans la presse effectivement que les enseignants ayant prévenu les parents, ceux-ci se sont invités à la réunion. A cette première réunion on avait dit qu'on envisageait effectivement ce regroupement mais pas à la prochaine rentrée puisqu'on aurait eu des travaux importants à faire sur l'école Bersot. A la deuxième réunion il m'a semblé que les enseignants n'étaient pas prêts à ce regroupement donc au cours de la réunion je leur ai posé clairement la question. La réponse a été non pour le regroupement. Encore une fois j'étais pour moi toujours en réunion de travail et dès l'instant où les enseignants ne sont pas partie prenante dans un projet comme ça ce n'est même pas la peine d'aller plus loin.

A cette réunion, on avait les parents, les gamins avec des trompettes, ça a mis un petit peu d'ambiance et ce n'est pas cela qui nous a empêché de travailler. Ce que j'ai dit quand même à la fin de la réunion -l'Inspectrice était partie- c'est que si les équipes n'étaient pas d'accord, en tout cas pas motrices, et les parents manifestement non plus, on n'irait pas plus loin. L'Inspectrice que j'ai contactée est effectivement sur la même longueur d'ondes, donc on n'ira pas plus loin. Mais ce que j'ai demandé c'est qu'on constitue un groupe de travail avec les mêmes participants, c'est-à-dire l'Inspection Académique, les enseignants, les représentants des parents d'élèves pour travailler sur les périmètres scolaires du centre-ville parce qu'on sait que la population continue de baisser au centre-ville et qu'on va avoir une école à deux classes à Ronchaux, je ne dis pas que c'est pour l'année prochaine mais dans les années à venir les effectifs risquent encore de baisser et plutôt que de travailler en crise, ce serait peut-être bien d'anticiper.

On s'est mis d'accord sur cette proposition et on programmera une réunion fin septembre début octobre pour commencer à travailler sur les périmètres parce que c'est vrai que ce sont des vases communicants. Si on regroupait ces deux écoles, les parents qui auraient eu leurs enfants à Bersot éventuellement auraient été plus près pour certains de l'école Granvelle et auraient alors demandé une dérogation qu'on n'aurait pas refusée bien évidemment. De ce fait les enfants ne seraient plus allés à Rivotte donc on mettrait en péril aussi l'école Rivotte. Ce qui nous intéresse dans ce groupe de travail, c'est de maintenir les équilibres entre l'école Granvelle pour l'élémentaire, l'école Rivotte pour l'élémentaire et les trois petites écoles maternelles mais je ne parierai pas que dans quelques années on ne soit pas quand même obligé de faire quelque chose pour les maternelles. Ce sont les pistes de travail. On a deux classes d'un côté, deux classes de l'autre.

M. LE MAIRE : Quand on a une école à deux classes, ça veut dire qu'il y a trois niveaux dans chaque classe.

Mme Françoise FELLMANN : Oui mais ça apparemment ça ne pose pas de problème aux parents.

M. LE MAIRE : On sera peut-être un peu amené à suivre les conseils de notre opposition puisqu'elle nous a dit tout à l'heure qu'il fallait mutualiser et optimiser, et ce qui était proposé quand même c'était cela, surtout au niveau pédagogique parce qu'on n'a jamais intérêt à avoir trop de mauvais résultats. Cela dit, une décision a été prise, sage pour l'instant mais il ne s'agissait pas de faire des économies.

Mme Françoise FELLMANN : C'est cela qui est particulièrement désagréable parce que la réaction des parents a été tout de suite de dire «mais qu'est-ce que vous allez faire de l'école Ronchoux» et on n'est pas vraiment cru quand on dit que pour nous le problème se situe au niveau pédagogique : une école à quatre classes, ça veut dire quatre niveaux, ce sont des échanges entre les enseignants, des échanges de groupes. Au niveau de nos personnels à nous, on a une ATSEM pour deux classes donc ça veut dire qu'il y a deux ATSEM sur le même site et s'il y en a une qui est malade, on sait qu'on a l'autre en attendant de faire le remplacement. Là avec deux écoles à deux classes si l'ATSEM est malade on n'a pas forcément de remplaçante mais cela les enseignants le savent. Ce sera dans l'air du temps de toute façon donc je pense qu'il ne faut pas brusquer les choses sinon on n'arrivera pas à de bons résultats. L'Inspectrice avait l'impression que ces équipes étaient favorables, en fait ce n'était pas tout à fait le cas et si on n'a pas les équipes avec nous ce n'est même pas la peine d'insister.

M. LE MAIRE : La mutualisation s'il y avait mutualisation, ce n'est pas dans un souci d'économie mais dans l'intérêt des gamins».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur l'octroi de cette subvention de 450 €.

Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.